



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211401203-20260721-20260721-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CAHAGNES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

21/07/2026

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE VIRE

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 16 juillet 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Nbre de conseillers en exercice : 15.

Quorum : 8.

Le Maire procède à l'appel des élus :

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, Mme Laure DENIS conseillers municipaux ;

Étaient absents et représentés :

Mme Sandra LEMARCHAND a donné pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU ;

M Jean Marie MAHIEU a donné pouvoir à Mme Laure DENIS ;

Mme Emmanuelle BEIGNON a donné pouvoir à M. Emmanuel ANGOT.

Était absent et excusé : M. Eddy LEFORTIER.

Nbre de présents : 11.

Nbre de votants : 14

Secrétaires de séance : Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Karine FRANÇOIS

N° 20260721 – 04 - OBJET : PRÉ-BOCAGE INTERCOM - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS 2025

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article D2224-1/2/3 et 5 + annexe XIII du CGCT, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets ménagers.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés de Pré-Bocage Intercom 2025, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 14 voix, Abstention : 0 voix et Contre : 0 voix) :

→ **Prend acte** du rapport transmis sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers et assimilés de Pré-Bocage Intercom 2025 ;

→ **Décide** de transmettre à la communauté de communes la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 21 juillet 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Caen ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 27 juillet 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN



Les secrétaires de séance,

Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Karine FRANÇOIS.